



salon des services à la personne

Deuxième édition

Du 20 au 22 novembre 2008
Paris - Porte de Versailles
Pavillon 6

Dossier de presse

Octobre 2008

Contact presse : Le Public Système

Sidonie Dumoulin - sdumoulin@lepublicsysteme.fr - 06 64 00 49 59

Claire Baaklini - cbaaklini@lepublicsysteme.fr - 01 41 34 20 54

Sommaire

Edito	Page 3
I. Les services à la personne, un secteur à fort potentiel économique et social	Page 4
Définition	Page 4
Un secteur clé pour l'économie	Page 4
Les raisons de cette impulsion	Page 4
Un univers complexe et en pleine mutation	Page 5
Des professionnels néanmoins confiants pour 2008	Page 6
Quelles activités font partie des services à la personne ?	Page 6
II. Le Salon des services à la personne, l'événement national du secteur	Page 7
L'ambition de cet événement national	Page 7
Les visiteurs	Page 7
Les exposants	Page 7
Les 3 espaces du Salon	Page 8
III. Le Salon en pratique	Page 10
Les temps forts du Salon	Page 10
Les nouveautés du Salon	Page 11
Un programme de conférences conçu pour répondre aux attentes de chaque public	Page 12
Les partenaires du Salon	Page 14
IV. Les organisateurs : opérateurs du Salon des micro-entreprises et éditeurs du site Place des réseaux	Page 15

Edito

Vieillesse de la population, aspiration des actifs à mieux concilier vies professionnelle et personnelle, évolution des modes de vie, informatisation des foyers... Les services à la personne apportent une réponse essentielle aux mutations de notre société.

Le Plan Borloo, mis en place fin 2005 pour structurer et dynamiser le secteur, a porté ses fruits. Le chiffre d'affaires du secteur en 2007 a augmenté de 12% et atteint 14,1 milliards d'euros. Le nombre d'associations et d'entreprises agréées a plus que doublé depuis 2005.

Cependant, pour l'ensemble des parties prenantes de ce secteur, des interrogations subsistent. Les particuliers, toujours plus nombreux à utiliser ces services sont confrontés à un choix étendu et à de multiples questions : quelles sont les implications du statut de particulier-employeur, comment profiter de la fiscalité, quel prestataire choisir, comment gérer la relation avec son employé à domicile...

Parmi les professionnels, ceux qui sont déjà actifs sur le secteur cherchent à se développer et à pérenniser leur structure. Le secteur continue en outre à attirer les créateurs qui doivent bien en comprendre les conditions de succès. Les intervenants à domicile et les chercheurs d'emploi recherchent contrats et emplois. Enfin, les responsables des ressources humaines des entreprises qui n'ont pas encore adopté le CESU préfinancé comme outil de fidélisation doivent l'évaluer.

Plus que jamais, un événement national rassemblant l'ensemble de la profession s'avère indispensable pour répondre aux questions de publics aussi hétérogènes.

Alain Bosetti, Président du Salon des services à la personne



Les services à la personne, un secteur à fort potentiel économique et social

◆ Définition

Les services à la personne regroupent les activités contribuant au bien-être des personnes sur leurs lieux de vie (domicile ou lieu de travail). Ils comprennent les services à la famille (soutien scolaire, garde d'enfants...), les services de la vie quotidienne (ménage, jardinage, repassage...) et les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées (aide aux personnes, garde-malade...).

◆ Un secteur clé pour l'économie

Boosté par le plan de cohésion sociale de 2005, ce secteur apparaît comme le plus dynamique et le plus prometteur pour l'économie française, et pour les dix années à venir.

En 2007, ce secteur a généré 14,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires, une augmentation de 12% en un an (source ANSP). Depuis 2005, les services à la personne ont également permis la création de 231 000 nouveaux emplois et ont contribué à hauteur d'1 emploi sur 6 dans la création d'emplois pendant la période (source ANSP). 1,9 millions de personnes sont aujourd'hui salariées de ce secteur contre seulement 600 000 en 1994 (source ANSP et Observatoire Caisse d'Epargne). Les services à la personne représentent un secteur dont le poids est considérable, tant en termes de chiffre d'affaires que de création d'emplois.

La croissance de ce secteur se reflète également dans le nombre d'acteurs. 13 000 associations et entreprises sont actuellement agréées contre 5 500 en janvier 2006.

Enfin, 2,5 millions de foyers emploient des intervenants à domicile sous le statut de particuliers-employeurs et au total 6 millions de ménages français seraient aujourd'hui demandeurs de services à la personne (source ANSP). Ces chiffres montrent l'importance de ce secteur auprès du grand public.

◆ Les raisons de cette impulsion

L'expansion des services à la personne est le fait de l'évolution de notre société. Le vieillissement de la population entraîne le besoin de prise en charge des seniors. Parallèlement, les mœurs changent. Aujourd'hui, les couples de plus en plus actifs souhaitent éviter les contraintes domestiques et délèguent plus facilement certaines tâches. Dernier facteur enfin, l'équipement des ménages. Plus de 55% des foyers sont maintenant dotés d'ordinateurs générant un besoin d'assistance informatique.

La demande du grand public est par conséquent de plus en plus forte. En 2007, environ 18% des plus de 25 ans, actuellement non utilisateurs, envisageraient certainement de recourir à ces services (source Observatoire Caisse d'Epargne) - soit un potentiel de 4 millions de foyers utilisateurs supplémentaires.

Une dimension sociétale :

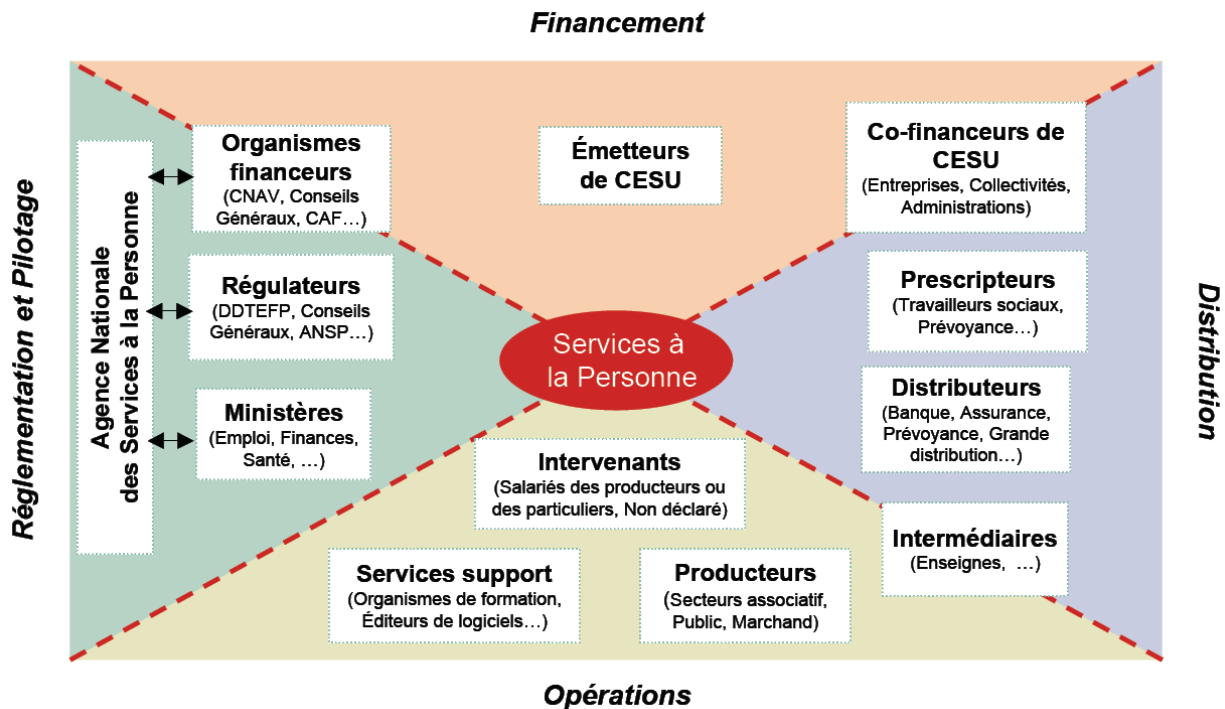
Les prestations offertes dans ce cadre induisent une notion de confiance indispensable entre le « producteur » du service et son client. Cette activité touche en effet l'individu dans ce qui lui est le plus cher.

Elle est également un facteur clé de l'amélioration de la qualité de vie.

Comprenant le potentiel en termes d'emplois de ces évolutions sociétales, les pouvoirs publics se sont intéressés à ce secteur et ont lancé « le plan Borloo ». Pour rappel, ce plan rend financièrement plus attractif le recours aux services à la personne, en simplifie l'accès grâce au

Chèque Emploi Service Universel (CESU) et se donne pour objectif la professionnalisation d'un secteur jugé encore associatif : amélioration des formations, des conditions de travail et de la rémunération.

◆ Un univers complexe et en pleine mutation



(Source Ineum - ESSEC - Mars 07)

Dans cet univers interviennent quatre types d'acteurs :

- **Réglementation et Pilotage** : au cœur du dispositif, l'Agence nationale des services à la personne. Créée en novembre 2005, l'agence a pour mission de définir les réglementations nécessaires, de coordonner l'action des ministères et de piloter les initiatives relatives à la promotion du secteur.
- **Financement** : six acteurs nationaux ont été mandatés pour émettre les Chèques Emplois Services Universels (CESU) : Accor Services, Chèque Domicile, Domiserve, La Banque Postale, Sodexho, Natixis Intertitres.
- **Distribution** : tous les acteurs susceptibles de distribuer des CESU ou de prescrire leur utilisation.
 - Les co-financeurs de CESU : entreprises qui offrent ou cofinancent les CESU de leurs salariés, collectivités qui proposent une partie des prestations sociales en CESU.
 - Les prescripteurs : ils peuvent éduquer les personnes qu'ils accompagnent sur l'intérêt du CESU et les encourager à l'utiliser.
 - Les distributeurs : banques ou compagnies d'assurance auprès desquelles les particuliers peuvent acquérir des CESU.
 - Les intermédiaires : enseignes nationales qui mettent en relation les particuliers avec des prestataires de services (exemple : Genius, lancé par La Poste).
- **Opérations** : l'ensemble des producteurs de services* (associations, entreprises privées) et leurs salariés ainsi que les travailleurs indépendants du secteur.

Dans ce groupe, on retrouve également « les services support ». Les producteurs de services ont notamment besoin de logiciels adaptés à la gestion d'un nombre important de salariés. La formation est également un facteur clé de succès.

* également appelés, prestataires de service.

◆ Des professionnels néanmoins confiants pour 2008

Une étude réalisée par le Salon des services à la personne en avril 2008 auprès de structures - entreprises et associations - prestataires de services à la personne révèle que **82% des répondants se disent confiants sur leur activité en 2008.**

Cet optimisme est ressenti de la même manière par tous les secteurs d'activité représentés : assistance aux personnes âgées, ménage, repassage, jardinage, bricolage...

Le recrutement d'intervenants de qualité constitue néanmoins la première des préoccupations pour 52% des répondants. Et 32% des répondants estiment que bien former et fidéliser les intervenants reste un challenge quotidien.

◆ Quelles activités font partie des services à la personne ? (Source ANSP)

Les services à la famille

- Garde d'enfants -3ans
- Garde d'enfants +3ans
- Accompagnement des enfants -3 ans (déplacements)
- Accompagnement des enfants +3 ans (déplacements)
- Soutien scolaire
- Cours
- Assistance informatique
- Assistance administrative

Les services de la vie quotidienne

- Ménage / repassage
- Jardinage
- Bricolage
- Préparation de repas et commissions
- Livraison de repas
- Collecte et livraison de linge repassé
- Livraison de courses
- Maintenance de résidence
- Télé et visioassistance
- Mise en relation

Les services aux personnes âgées, dépendantes, handicapées et aux familles fragilisées

- Aide aux personnes âgées, dépendantes et handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transports
- Conduite du véhicule personnel
- Transport / accompagnement des personnes âgées, dépendantes et handicapées
- Assistance aux personnes handicapées
- Interprète en langue des signes
- Soins et promenades d'animaux de compagnie
- Soins esthétiques
- Aide et accompagnement des familles fragilisées

Le Salon des services à la personne, l'événement national du secteur

◆ L'ambition de cet événement national

Du jeudi 20 au samedi 22 novembre 2008 a lieu la **deuxième édition du Salon des services à la personne**, Porte de Versailles à Paris. Ce rendez-vous des professionnels et des particuliers vise à clarifier l'offre auprès du grand public, mais aussi à valoriser ce secteur.

Pour ce faire, le salon réunit lors de cet événement national tous les acteurs du secteur. Il focalise l'attention de tous sur les services à la personne et présente la richesse de l'offre.

Pour être complètement représentatif de tout le secteur, le salon comprend un espace destiné au grand public et un espace accueillant un public professionnel.

◆ Les visiteurs

Plus de 23 000 visiteurs sont attendus.

Le salon s'adresse à la fois aux particuliers en recherche de solutions et à tous les professionnels du secteur.

Pour les particuliers :

La loi Borloo, le dispositif fiscal associé, le CESU préfinancé et l'explosion du nombre d'acteurs du secteur ont rendu les services à la personne plus accessibles qu'avant, mais aussi plus complexes.

Le salon est une occasion pour les particuliers de trouver des réponses aux questions qu'ils se posent sur les avantages fiscaux des services à la personne, le fonctionnement du CESU, le statut de particulier-employeur, leurs obligations... Sur le salon, ils ont également la possibilité de comparer différents prestataires de service et de choisir celui qui leur convient le mieux.

Pour les professionnels des services à la personne :

- Ceux qui **souhaitent créer leur propre activité** découvrent les solutions pour créer dans ce secteur et peuvent également rencontrer des réseaux de franchises en expansion.
- Les **professionnels ou structures, productrices de services (entreprises ou associations)**, découvrent des solutions de gestion et de développement de leur activité. Des ateliers leur seront également proposés pour partager et acquérir de bonnes pratiques.
- Les **intervenants à domicile et les chercheurs d'emploi** ont l'opportunité de rencontrer des entreprises qui recrutent et d'initier des contacts.
- Les **dirigeants d'entreprises et les responsables des ressources humaines** peuvent évaluer le CESU en tant qu'outil de fidélisation de leurs collaborateurs.

◆ Les exposants

Plus de 250 exposants participent à cette deuxième édition.

Prestataires, distributeurs, intermédiaires, prescripteurs de services à la personne et émetteurs de CESU :

- Enseignes nationales
- Réseaux intégrés et franchises
- Entreprises
- Associations
- Distributeurs de CESU
- Émetteurs de CESU

Acteurs de la création et du développement d'activités de services à la personne :

- Administrations et institutionnels
- Organismes publics et parapublics
- Fédérations et groupements professionnels
- Organismes de formation et de professionnalisation
- Organismes de certification et d'agrément
- Fournisseurs de produits et services aux prestataires (logiciel, système de suivi...)

Pour l'ensemble des acteurs du secteur, le salon permet de :

- Rencontrer de nouveaux clients
- Participer à l'événement annuel de leur profession
- Bénéficier de l'engouement et de l'énergie engendrés par le salon
- Affirmer leur position sur ce secteur en pleine mutation et développer leur notoriété
- Contribuer au développement du secteur

Pour les associations et entreprises, prestataires de service, le salon offre en outre l'opportunité de recruter des intervenants à domicile. Enfin, les réseaux de franchises y rencontrent de futurs créateurs d'entreprises à la recherche d'un franchiseur.

Les exposants profitent également du salon pour partager leur actualité :

Nouveauté ! Depuis octobre 2008, les particuliers souhaitant avoir recours à une aide à domicile peuvent adhérer au CESU bancaire directement sur Internet, sans se déplacer. Le site www.cesu.urssaf.fr vient en effet de rajouter une rubrique « adhésion en ligne au CESU bancaire » qui permet à un particulier de déclarer son salarié en ligne (la démarche a un temps de validation de 48 heures).

Déclarer les salaires par Internet : le taux record du Centre National Pajemploi

Au mois de juillet, le Centre National Pajemploi a enregistré un taux record de 76 % de déclarations de salaires par Internet. Ce taux souligne la modernité de l'organisme qui a su s'adapter aux besoins et attentes de ses « clients ».

A noter : il y a maintenant en moyenne plus de 75 % de télé-déclarants sur un million d'employeurs. Ce qui en fait le meilleur taux de dématérialisation du service public.

Stand G15 - CNCESU - Centre National Pajemploi

◆ Les trois espaces du salon

Afin d'orienter les visiteurs vers les exposants qui peuvent les intéresser, le salon s'articule autour de trois espaces :

Un **espace GRAND PUBLIC** dans lequel les particuliers rencontrent :

- Des prestataires, producteurs de services à la personne : des enseignes nationales (Genius, Fourmi Verte, CNP Services à la personne, Domiserve...), des réseaux intégrés et des franchises (O2, Family Sphère, ADHAP, MERCI+...), des entreprises et associations indépendantes.
- Les organismes de référence tels que l'Agence nationale des services à la personne, la FEPEM (Fédération des particuliers-employeurs), le Centre National CESU...

Un **espace PROFESSIONNEL** :

Dans cet espace, les producteurs de services, les indépendants et les créateurs d'entreprises les aident dans leurs projets de création et de développement :

- Administrations et organismes publics et parapublics : l'Agence nationale des services à la personne, l'ACFCI (Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie), le Groupe IRCEM, l'ANPE, les Boutiques de Gestion.
- Fédérations et groupements professionnels : la FESP et le SESP (la Fédération et le Syndicat des Entreprises de Services à la personne).

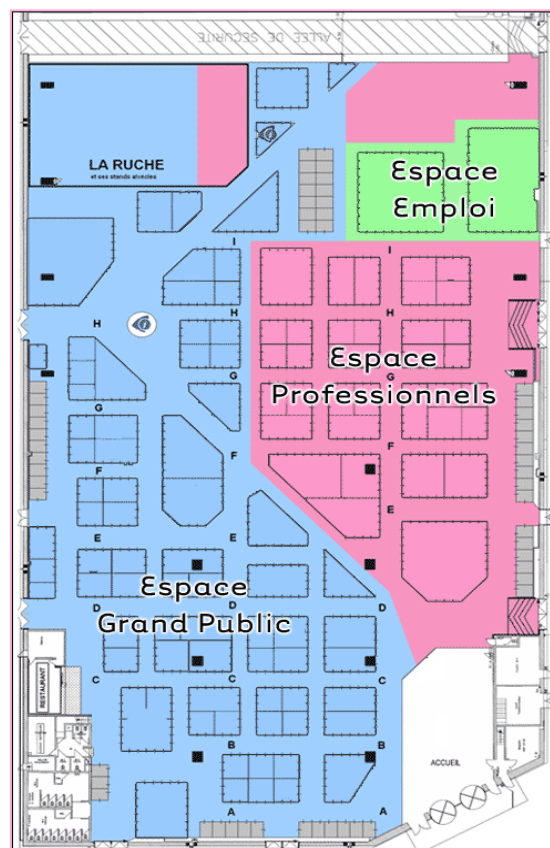
- Syndicats de salariés : CFDT, CFTC, CGT, Force Ouvrière.
- Organismes de formation et de professionnalisation : l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), le Cned.
- Organismes de certification et d'agrément : SGS-ICS (label Qualicert), AFNOR.
- Fournisseurs de produits et services aux prestataires (logiciel, systèmes de suivi...) tels qu'Apologic, Adomsys...
- Emetteurs de CESU : ACCOR Caisse d'Epargne, Chèque Domicile, Sodexo...

Un espace EMPLOI :

Au cœur de cet espace, un ensemble de **bureaux de recrutement** permettent aux :

- intervenants à domicile et chercheurs d'emplois de rencontrer des entreprises et associations à la recherche d'intervenants (O2, Domidom...)
- créateurs d'entreprises de rencontrer des franchises qui se développent (Maison & Services par exemple).

Parrainé par Adecco à domicile et l'ANPE.
En partenariat avec le Parisien Economie.



◆ Le salon en pratique

Les temps Forts du salon

➔ **Le Colloque des services à la personne « Le plan II des services à la personne signera-t-il enfin l'entrée du secteur dans la cour des grands ? »**
Jeudi 20 novembre 2008 - 14h00 à 18h00

Co-organisé avec l'Agence nationale des services à la personne

Quelques semaines après la remise du rapport « Les services à la personne : bilan et perspectives » de Michèle Debonneuil, un grand rendez-vous pour contribuer à construire l'avenir des services à la personne sur un mode volontaire et positif !

Ce colloque s'adresse aux :

- Professionnels et futurs professionnels qui veulent travailler, se lancer ou se développer dans les services à la personne
- DRH et dirigeants d'entreprises
- Institutionnels
- Universitaires et chercheurs
- Journalistes

Il répond aux questions sur les conditions essentielles de développement d'un secteur au potentiel controversé.

14h00-14h15 : Introduction du colloque par Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi

14h15 - 15h30 : Comment favoriser durablement le développement des services à la personne ? Les conditions de ce développement sont-elles aujourd'hui réunies ?

- Quels sont les risques identifiés pour la pérennisation et le développement du secteur ?
- Les évolutions sociétales et démographiques suffiront-elles à soutenir sa croissance ?
- La baisse du pouvoir d'achat des Français, perçue ou réelle, est-elle de nature à faire chuter la demande ?

Les représentants des grands acteurs du secteur, particuliers-employeurs, entreprises, secteur associatif, confrontent leurs points de vue sur cet enjeu déterminant et analysent les nouvelles mesures annoncées.

Avec Bruno Arbouet, Directeur Général de l'Agence nationale des services à la personne - Michèle Debonneuil, inspecteur général des finances - Pierre Demortière, Directeur du Développement UNA - Marie-Béatrice Levoux, Présidente de la FEPEM - Jacques Manardo, Président de la FESP et André Marcon, Président de la CRCI Auvergne et d'« Entreprendre en France ».

15h45 - 16h45 : Le CESU, préfinancé ou bancaire, moteur essentiel du secteur ?

- Considéré comme le fer de lance de la réussite du secteur, le CESU (et les mesures fiscales associées) va-t-il contribuer à créer durablement un besoin et booster la demande ?
- Quel intérêt concret ont nos entreprises à utiliser ce nouvel outil de politique salariale ?
- Comment assurer le succès du CESU préfinancé auprès des salariés ?
- La dématérialisation du CESU bancaire va-t-elle booster son utilisation ?

Avec Antoine Dumurgier, Directeur du pôle Services aux Personnes, chez Accor Services France - Pascal Dorival, Directeur Général de Chèque Domicile - Patrick Müller, Directeur de le l'Urssaf de Saint-Etienne-Centre national Cesu et des responsables de ressources humaines ayant mis en place le CESU dans leur entreprise.

17h - 17h45 : Développement des services à la personne en Europe : un modèle pour la France ?

- Est-il possible d'établir une comparaison entre les différents systèmes européens et peut-on en tirer des conclusions directement applicables au modèle français ?
- Comment se développent les services à la personne chez nos voisins étrangers ?
- Le second plan de développement intègre-t-il des mesures inspirées des différents modèles européens ?

Avec Nicolas Bouzou, Economiste - Vincent Delpy, Directeur-Adjoint de l'Agence nationale des services à la personne et Marie-Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM.

17h45 : Conclusion et allocution de Laurent Hénart, Président de l'Agence nationale des services à la personne.

→ Grande soirée IRCEM : la solidarité au service de la performance.*

Jeudi 20 novembre 2008

18h30-21h00 • Salle Versailles

- Remise des trophées de l'innovation destinés à récompenser les actions phares réalisées dans le secteur des emplois, de la famille et des services à la personne
- Inauguration du bus IRCEM
- Lancement du projet Quatersperanto

* Accès sur invitations, puis dans la limite des places disponibles.

→ Travail au noir : enjeux et remèdes

Vendredi 21 novembre 2008

10h00-13h00 • Salle Versailles

Combattre le travail au noir est un enjeu stratégique de l'économie française et plus particulièrement du secteur des services à la personne. Au cours de ce débat, les acteurs majeurs du secteur échangeront leur point de vue et identifieront les meilleures pratiques et pistes d'action contribuant à diminuer le recours au travail au noir.

Organisé par O2.

Avec Bruno Arbouet, Directeur Général de l'Agence nationale des services à la personne - Jean Bessière, Adjoint au Directeur Général du Travail, Direction Générale du Travail (DGT) Université de Lille 1 - Chantal Brillet, Inspecteur du Travail, Office Central de Lutte contre le Travail Illégal (OCLTI) - Daniel Bürgi, Directeur de l'Agence de communication CRBASEL - Emmanuel Dellacherie, Sous-directeur des politiques de recouvrement et de contrôle de l'ACOSS - Camal Gallouj, Economiste, auteur du livre Economie des Services à la Personne (Wolters Kluwer), Université de Lille 1 - Muriel Humbertjean, Directrice Générale Adjointe de TNS Sofres - Jacques Manardo, Président de la FESP et Guillaume Richard, Président fondateur du Groupe O2.

[Les nouveautés du salon](#)

→ Des conférences par des auteurs experts publiés aux Editions Dunod

Cette année, des conférences seront animées par des auteurs de renom des éditions Dunod, avec par exemple :

- « Associations, mode d'emploi » animé par Véronique Chambaud
- « Communiquer avec un petit budget ! » par Pascal Chauvin
- « Entreprendre dans les services à la personne » par Carole Logiez et Elisabeth Vinay

Une librairie Dunod sera également présente sur le salon et proposera des ouvrages sur le thème des services à la personne tant à destination du grand public que des professionnels.

→ Un cycle de conférences dédiées aux Responsables des ressources humaines

Des conférences tous les jours, de 10h à 11h, à destination des responsables des ressources humaines présentant les possibilités de mise en place du CESU dans les entreprises, ses avantages fiscaux et ses bénéfices comme outil de politique salariale.

- Quelle place pour les services à la personne dans les politiques sociales des entreprises ?
- Le CESU un outil au service des partenaires sociaux de l'entreprise
- Conciergeries : outils de fidélisation et d'efficacité pour vos collaborateurs

→ Des conférences « Psychologie familiale »

Venir au Salon des services à la personne, c'est aussi se recentrer sur soi, son foyer et ses proches.

- « Comment agir et vous organiser si l'un de vos proches est atteint de la maladie d'Alzheimer ? »
- « Mieux communiquer avec son ado »
- « Recréer et enrichir la relation grands parents-petits enfants »

→ Les ateliers professionnels :

Tous les jours du salon, 5 ateliers professionnels sur le stand de la FESP pour découvrir les armes que la FESP met à la disposition des entreprises : gagner la confiance du client et le satisfaire, offrir des opportunités aux collaborateurs et assurer la compétitivité et la pérennité de leur structure.

- Gagner la confiance de vos clients en répondant à leur exigence de qualité
- Allez à la rencontre du client, partout où il a besoin de services
- Savoir recruter, recruter en nombre, sans soustraire à la qualité
- Pour avoir des clients heureux, faites des collaborateurs heureux !
- Soyez professionnel grâce à un cadre de travail adapté

Un programme de conférences conçu pour répondre aux attentes de chaque public

1. Les particuliers

→ Les micro-conférences Grand Public

14 micro-conférences quotidiennes, d'une vingtaine de minutes, destinées aux particuliers, utilisateurs de services à la personne ou à ceux qui envisagent de le devenir. Les intervenants donneront des informations et conseils pratiques aux visiteurs pour mieux comprendre et mieux bénéficier de ces prestations.

Parmi les thèmes abordés :

- Découvrez les services à la personne dans une démarche d'économie solidaire !
- Tout sur le CESU bancaire
- Particuliers : quelles sont vos responsabilités ? Comment vous protéger ?
- Services à la personne: quels sont les avantages fiscaux pour les particuliers ?

→ Les animations-découverte pour apprendre de manière ludique et interactive

A travers des interventions courtes d'experts (20 minutes), les visiteurs pourront découvrir par exemple :

- Les points clés pour utiliser efficacement votre PC
- Cuisine : trucs et astuces d'un grand chef !
- Bricolage : devenez un as du marteau !

→ Des conférences « psychologie familiale »

Un cycle de conférences destinées aux particuliers.
Voir dans la rubrique « Nouveautés » (p 12)

2. Les professionnels souhaitant créer leur activité :

→ Pendant 3 jours, des conférences d'une heure à destination des créateurs d'entreprises afin de les former et informer sur le secteur spécifique des services à la personne :

- Les aides à la création d'entreprise dans le secteur des services à la personne
- Comment devenir auto-entrepreneur dans les services à la personne ?
- La franchise, meilleure voie pour entreprendre dans le secteur des services à la personne ?
- Tout savoir sur l'agrément !
- Parcours d'entrepreneurs : des entrepreneurs du secteur partagent leurs expériences
- Créateurs : découvrez le potentiel du secteur des services au grand âge

3. Les responsables de structures, associations ou entreprises qui souhaitent se professionnaliser :

→ Des conférences

Pendant 3 jours, des conférences d'une heure portant sur la formation des responsables de structures à la recherche d'une qualité de service et de professionnalisme.

- La certification auprès des structures de services à la personne
- Mesurer et rentabiliser rapidement vos actions de communication dans les services à domicile
- Entreprises privées et associations prestataires : tout savoir sur vos obligations en matière de protection sociale
- Mobilisez la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour professionnaliser vos salariés
- Comment vous différencier de vos concurrents ? La meilleure arme : la qualité !

→ Les ateliers professionnels

Tous les jours du salon, 5 ateliers professionnels sur le stand de la FESP.
Voir dans la rubrique « Nouveautés » (p. 12)

4. Les intervenants à domicile et les demandeurs d'emploi

→ Les Ateliers emploi et formation

A la recherche d'un emploi ou dans le cadre du développement de son activité d'intervenant à domicile ? Des Ateliers « emploi et formation » sont dispensés quotidiennement dans l'espace Emploi du salon.

Au programme :

- Formez-vous aux services à la personne avec l'enseignement à distance !
- Réussir son CV et sa lettre de motivation
- Comment se professionnaliser grâce à la formation adaptée ?
- Comment faire reconnaître et tirer profit de votre expérience grâce à la VAE ?
- Comment convaincre votre futur employeur et vous faire apprécier au quotidien ?

5. Les responsables de ressources humaines

→ Plusieurs événements à destination des responsables de ressources humaines

- Un cycle de conférences tous les jours de 10h à 11h
Voir dans la rubrique « Nouveautés » (p. 12)
- Un focus sur le CESU dans le cadre du Colloque
Voir dans la rubrique « Nouveautés » (p. 12)

Les partenaires du salon

L'Agence nationale des services à la personne

Dès juin 2007, l'Agence nationale des services à la personne a décidé d'apporter son soutien officiel au Salon des services à la personne et a accompagné sa première édition. Cette année encore, l'agence soutient le salon et co-organisera le Colloque du Salon des Services à la personne qui aura lieu le jeudi 20 novembre 2008.

La Fédération des Particuliers-Employeurs (Fepem) et ses organismes partenaires

Les particuliers-employeurs seront représentés par la Fepem au Salon des services à la personne. La Fepem, accompagnée de ses partenaires - l'Institut Fepem des Emplois Familiaux (IFEFF) et le site Internet dédié à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi, www.particulieremploi.fr - interviendront au cours de micro-conférences dédiées à l'emploi à domicile et à son fonctionnement.

Le Groupe IRCCEM

L'IRCCEM est un Groupe professionnel qui a pour vocation de protéger efficacement les salariés de la famille, leurs employeurs et les retraités du secteur. L'IRCCEM contribue, par des garanties en protection sociale adaptées (retraite, prévoyance, mutuelle), et des services innovants tels que le portail ircem.com, à faire progresser ce secteur d'activités.

L'IRCCEM interviendra sur le salon au cours de conférences, micro-conférences et ateliers à destination des professionnels, du grand public et des salariés du secteur.

En pratique

Le salon aura lieu du 20 au 22 novembre 2008 de 10h à 19h à Paris Expo, Porte de Versailles, Pavillon 6.

Prix d'entrée :

Tarif normal : 8 €

Entrée gratuite pour les moins de 18 ans, chômeurs, handicapés et RMIstes

◆ Les organisateurs : opérateurs du Salon des micro-entreprises et éditeurs du site Place des réseaux

Le Salon des services à la personne est un événement organisé par Planète micro-entreprises. L'entreprise a été créée en 1999 par quatre associés :

- **Alain Bosetti** - Président
- **Serge Eberhardt** - Directeur général
- **Marie-Pierre Doré** - Directrice Associée
- **Mark Lahore** - Directeur Associé

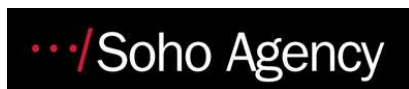
Planète micro-entreprises organise déjà le **Salon des micro-entreprises**. En octobre 2008, la dixième édition du salon accueillait plus de 200 exposants et 30 000 visiteurs qualifiés (créateurs, dirigeants d'entreprises et indépendants). Elle organisait également 200 conférences en accès libre.

www.salonmicroentreprises.com



Planète micro-entreprises édite également le webmagazine des entrepreneurs en réseau : **Place des réseaux**. Plus de **120 000 entrepreneurs** sont aujourd'hui abonnés à la newsletter. Le site référence près de **1000 réseaux** de petites entreprises et d'indépendants dans son annuaire.

www.placedesreseaux.com



Alain Bosetti et Mark Lahore ont en outre fondé en 1996 Soho Agency, la première agence de communication BtoB, spécialiste du marché des entrepreneurs.
www.sohoagency.com

NOUVEAUTE 2009

Lancement du 1^{er} Salon des services à la personne Méditerranée

Suite au succès du Salon des services à la personne en 2007, Planète micro-entreprises lance le 1^{er} Salon des services à la personne Méditerranée. Il aura lieu les 27 et 28 mars 2009 au Parc Chanot de Marseille.

L'ambition pour ce premier événement méditerranéen est de créer l'événement régional des services à la personne pour contribuer à dynamiser et valoriser ce secteur :

Le Salon des services à la personne Méditerranée a reçu le soutien de l'Agence Nationale des Services à la Personne.

Informations pratiques sur le Salon des services à la personne Méditerranée

- Vendredi 27 et samedi 28 mars 2009, de 10 h à 18 h.
- Palais des Congrès, Parc Chanot - Marseille

Pour plus de renseignements : <http://med.salon-services-personne.com>

Glossaire

Agence Nationale des Services à la Personne : établissement public national créée par la loi du 26 juillet 2005, elle est chargée de promouvoir le développement et la qualité des services à la personne. Autrefois géré par 18 ministères différents, le secteur des services à la personne est désormais coordonné par l'Agence Nationale des Services à la Personne.

<http://www.servicessalapersonne.gouv.fr/>

Chèque Emploi Service Universel (CESU) : permet de payer un ensemble de services à la personne en bénéficiant d'une défiscalisation.

Fédération Nationale des Particuliers Employeurs (FEPEM) : organisation professionnelle représentative des particuliers-employeurs en France qui représente, défend et accompagne les 3,1 millions de particuliers-employeurs, notamment en donnant un cadre juridique à la relation entre particuliers-employeurs et salariés. C'est également un acteur majeur pour la professionnalisation des 1,45 million de salariés des particuliers-employeurs en France.

<http://www.fepem.fr/>

0 825 07 64 64

Fédération des Entreprises de Services à la Personne : la FESP a en charge l'intégralité des relations institutionnelles ainsi que la relation avec ses adhérents directs (non SESP). La FESP est également responsable de la communication avec le grand public et avec les médias. A ce titre elle organise régulièrement des événements.

Syndicat des Entreprises de Services à la Personne : Le SESP a en charge le suivi et le traitement de ses adhérents, notamment la diffusion régulière d'informations relatives à l'évolution du secteur ainsi que l'assistance technique et juridique.

<http://www.sesp.asso.fr/>

32 11 : le numéro mis en place par l'ANSP pour permettre aux particuliers de trouver des informations et des prestations de services à la personne.

A propos du Salon des services à la personne

En 2007, Planète micro-entreprises a organisé du 29 novembre au 1^{er} décembre 2007 la première édition du Salon des services à la personne au CNIT à la Défense. Les organisateurs ont créé avec ce salon, l'événement national des services à la personne. Le salon a en effet permis de réunir en un seul lieu tous les acteurs de ce secteur et de présenter clairement leur offre à 18 000 visiteurs, particuliers et professionnels. La prochaine édition du salon aura lieu les 20, 21 et 22 novembre 2008 à Paris Expo, Porte de Versailles.

Planète micro-entreprises appartient à un mini-groupe de communication comprenant également l'agence conseil en communication Soho Agency, le webmagazine Place des réseaux et le Salon des micro-entreprises. Ces activités partagent un métier commun, celui de "créateur de relations".

Pour plus de renseignements www.salon-services-personne.com

Contacts presse - Le Public Système

Sidonie Dumoulin - sdumoulin@lepublicsysteme.fr - 06 64 00 49 59

Claire Baaklini - cbaaklini@lepublicsysteme.fr - 01 41 34 20 54